Grand Poitiers Communauté urbaine

Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Les horaires

	Matin	Après-midi
LUNDI	9h* - 11h45	13h30 -17h15*
MARDI	9h* - 11h45	13h30 -17h15*
MERCREDI	9h* - 11h45	13h30 -17h15*
JEUDI	9h* - 11h45	13h30 -17h15*
VENDREDI	9h* - 11h45	13h30 -17h15*
SAMEDI	8h - 11h45	13h30 - 17h15*
DIMANCHE	Fermé	Fermé

*8h et 17h45 du 1er mai au 30 septembre.

Jours fériés

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Les déchets

Les déchets acceptés

- Végétaux
- Réemploi : meubles et matelas réutilisables
- Meubles et matelas hors d'usage
- Encombrants
- Gravats : pierre, terre, parpaing, céramique...
- Métaux
- Cartons
- Bois
- Verre
- Papier
- Batteries (voiture excepté électrique)
- Piles et accumulateurs
- Appareils électriques
- Huile alimentaire
- Huile de vidange
- Déchets dangereux liste des produits concernés
  ici (https://www.ecodds.com/detenteur-de-dechets-chimiques/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/)
- Ampoules, néons
- Pneus (sous conditions, voir ci-dessous)
- Polystyrène
- Appareils thermiques
- Cartouches d'encre
- Radiographies

Conditions pour le dépôt des pneus

Les pneus des véhicules de tourisme ou de motos des particuliers sont acceptés à la déchetterie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Les Millas), à condition qu'ils soient **entiers et propres**.

Pour les particuliers, les pneus jantés ou souillés et **les pneus des autres véhicules** sont acceptés selon les tarifs de la délibération, disponible
ici
.

Les déchets refusés

Polystyrène

Ces déchets sont repris dans les déchetteries de :

- Bonnes
- Chauvigny
- Fontaine-le-Comte
- Ligugé
- Lusignan
- Migné-Auxances
- Poitiers – Bois d'Amour
- Poitiers – Saint-Éloi
- Saint-Julien-l'Ars
- Sèvres-Anxaumont

Amiante

Ce déchet est repris sous condition dans la déchetterie de Migné-Auxances

.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont à déposer dans le bac noir ; retrouvez les jours de collecte de votre commune
ici
.

Cadavres d'animaux

Vous pouvez retrouver des informations ici (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33426#:~:text=Chat%20ou%20chien%20ou%20furet,incin%C3%A9rer%20par%20un%20cr%C3%A9matorium%20animalier.)

.

Bouteilles de gaz

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre, même si vous n'avez plus de contrat ; vous pouvez retrouver un repreneur
ici (https://www.francegazliquides.fr/)
.

Flacons sous pression (hélium, protoxyde d'azote, cartouches Soda Stream)

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre.

Produits pharmaceutiques, médicaments

Ces déchets sont à rapporter en pharmacie, retrouvez plus d'informations ici (https://www.cyclamed.org/comment-trier/)

.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.dastri.fr/)
.

Fusées de détresse

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.pyreo.fr/)
.

Extincteurs

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre.

Panneaux photovoltaïques

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.soren.eco/)
.

Armes et munitions

Vous pouvez vous rapprocher des services de Gendarmerie ou d'un armurier.

Se rendre à la déchetterie

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi